

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 50 (1962)

Heft: 16

Artikel: Qu'est-ce que le système de la représentation proportionnelle ?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Liste des candidates

(Suite de la page 6)

Arrondissement de Morges

Gulgard Micheline, 1930. Collège d'Orbe, Ecole Dugloyé, secrétaire de la SIM S.A. Conseillère communale. Socialiste.

Pernet-Roy Lina, Mme, 1908, ménagère à Denens, dans l'important domaine agricole et viticole de son mari. Présidente du groupe de paysannes de Bussy sur Morges. PAI.

Arrondissement de Nyon

Wuichert Blanche, 1904. Conseillère communale, Ancienne garde-malade, soigne bénévolement des malades de son quartier. S'occupe, depuis 1949, de la ligue populaire. Popiste.

Damond Gabrielle, Mlle, 1921. Secrétaire-caissière FORB. Conseillère communale. Secrétaire du Parti socialiste de Nyon, de la Crèche, du Coin des Jeunes, de l'Université populaire de la Côte, du Cartel syndical. Monitrice à l'Ecole du dimanche, Juge prud'homme. Socialiste.

Arrondissement d'Orbe

Cachemaille-Autier Gilberte, Mme, 1921, ménagère. Conseillère communale. Membre de la Commission romande des consommatoires. Vice-présidente du groupe des coopératives. Socialiste.

Arrondissement de Payerne

Rapin-Perrin Sara, Mme, 1904. Ecole primaire supérieure, à Corcelles, près de Payerne. Monitrice d'école du dimanche depuis de longues années. Agent de l'AVS de Corcelles. Libérale.

La représentation proportionnelle pour le Gd Conseil

Le Grand Conseil vaudois est élu cette année, pour la première fois entièrement, selon le système de la représentation proportionnelle (en abrégé : RP). Jusqu'ici, le cercle servait de circonscription électorale, les cercles citadins possédant déjà la RP, alors que les cercles ruraux connaissaient encore la majorité absolue.

Depuis 1962, le canton est divisé en trente arrondissements électoraux, dont une partie coïncident avec les districts. Chaque arrondissement a droit à un député de base, et à un député de plus par chaque fraction de 2600 habitants. Le système de la RP est adopté dans chacun de ces arrondissements. Il n'y aura donc pas de deuxième tour pour les élections au Grand Conseil.

Arrondissement de Pully

Cattani-Brun Anne, Mme, 1928. Avocate, docteur en droit. Veuve, deux enfants. Collaboratrice de différents journaux. A figure sur les listes des élections communales. Membre du comité UND. Collaboratrice de Caritas. UND.

De Dardel-d'Vernio Isabelle, Mme, 1905. Ancien chef du personnel d'une importante entreprise. Etudes littéraires, activité journalistique, conseillère communale. Socialiste.

Trépuy-Lavanchy Marie-Louise, Mme, 1913. Co-rédactrice au « Journal de Pully ». Ecole de commerce. A été dix ans secrétaire de direction. Dès 1945, correspondante de presse. Depuis 1954, membre de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. Jeune radicale indépendante.

Rosselet-Huguenin Gabrielle, Mme, 1924, ménagère. Deux enfants. Collaboratrice avec son mari occultiste et suit leurs patients sur le plan social. UND.

Arrondissement de Romanel

Stauffer-Dumarteray Juliette, Mme, 1919. Brevet d'enseignement primaire et brevet ménager. Plusieurs années d'enseignement dans le canton. Conseillère communale à Crissier. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. Socialiste.

Givel-Bonnet Lucie, Mme, 1912. Ménagère, mère de famille. Apprentissage d'infirmière. A été ouvrière d'usine avec Paillard par nécessité familiale. Travail d'infirmière à Bullet, Berne, Corcelles, Payerne, Lausanne. Collaboration à « Pro Senectute ». Travail d'assistante sociale à Berne. Radicale.

Theintz Adrienne Mille, 1912. Couturière. Conseillère communale. Popiste.

Fonjallaz-Meylan Madeleine, Mme, 1925. Mère de famille. Ecole supérieure de jeunes filles, école de

Onze arrondissements sans candidate

Sur les trente arrondissements qui servent de circonscription pour les élections au Grand Conseil, onze ne présentent aucune candidate : Begnins (12 candidats), Cossonay (7), Ecchallens (12), La Sarraz (12), La Tour-de-Peilz (15), La Vallée (10), Mondon (18), Oron (9), Pays-d'Enhaut (9), Rolle (4), Sainte-Croix (8).

Qu'est-ce que le système de la représentation proportionnelle ?

Depuis cette année, les 197 députés au Grand Conseil vaudois sont élus dans chaque arrondissement selon le système de la représentation proportionnelle.

Le bulletin dont dispose chaque électeur ou chaque électrice vaut autant de suffrages de liste (qui vont au parti) qu'il y a de sièges à pourvoir (leur nombre varie selon les arrondissements) et le même nombre de suffrages individuels (qui vont aux candidats).

Chaque parti a droit à un nombre de sièges proportionnel au nombre des suffrages qui lui sont accordés, mais à la condition d'obtenir au moins 5% du total des suffrages exprimés (quorum).

Par exemple, dans un arrondissement où 6 sièges sont à pourvoir : 10 000 votants représentent $10\ 000 \times 6 = 60\ 000$ suffrages.

Total des suffrages exprimés

30 000 au parti A	3
20 000 au parti B	2
9 000 au parti C	1
1 000 au parti D	0

Répartition des sièges

3
2
1
0

(parti n'atteignant pas le quorum, soit le 5% des suffrages exprimés)

Pour illustrer ce qui précède, imaginons que, dans un arrondissement à 6 députés, le parti A a déposé une liste portant 4 noms (elle pourrait en porter 6 puisqu'il y a 6 députés à élire). Voici quelques exemples choisis parmi les plus significatifs. On pourrait naturellement en donner d'autres.

Exemple 1 : L'électeur utilise le bulletin A, sans rien y changer. Il accorde :

- 6 suffrages de liste au parti A
- 1 suffrage individuel à chacun des 4 candidats
- 2 suffrages complémentaires au parti A.

Exemple 2 : L'électeur utilise le bulletin A, mais il biffé les noms des 3 candidats sur 4. Il accorde :

- 6 suffrages de liste au parti A
- 1 suffrage individuel au candidat non biffé
- 5 suffrages complémentaires au parti A.

Exemple 3 : L'électeur ne biffé aucun nom, mais il ajoute aux 4 noms du parti A deux noms de la liste B (panachage). Il accorde :

- 4 suffrages de liste au parti A
- 2 suffrages de liste au parti B
- 1 suffrage individuel à chacun des six candidats.

Exemple 4 : Désirant favoriser deux de ses candidats, l'électeur cumule les deux premiers des quatre noms de sa liste il ne pourrait en cumuler 3, puisqu'il aurait ainsi 7 noms, alors qu'il n'y a que six sièges à pourvoir). Il accorde :

- 6 suffrages de liste au parti A
- 2 suffrages individuels à chacun des candidats N° 1 et 2
- 1 suffrage individuel à chacun des candidats N° 3 et 4.

Exemple 5 : L'électeur renonce à prendre le bulletin d'un parti. Il utilise le bulletin officiel (sans nom de candidat). Il écrit, à la main, les noms des candidats de son choix (à condition qu'ils figurent sur l'une des listes déposées par les partis). Par exemple, 2 du parti A, 2 du parti B, 1 du parti C. Il accorde ainsi 1 suffrage individuel à chacun des 5 candidats, 2 suffrages de liste au parti A, 2 au parti B, 1 au parti C. Reste un suffrage blanc qui ne profite à personne.

Secrétariat à Lausanne. A travaillé trois ans comme secrétaire. Présidente de l'Association familiale de Prilly. Libérale.

Arrondissement de Vullorbe

Bachofen-de Torrenté Hélène, Mme, 1902, pharmacienne à Vullorbe depuis 1933. Mère de famille. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. Libérale.

Arrondissement de Vevey

Merz-Bichsel Blanche, Mme, 1920. Etudes universitaires à Zurich. Collaboratrice technique de M. Jean-Louis Merz, ingénieur-conseil. Membre de la Commission scolaire de Vevey. Depuis 16 ans présidente régionale du Mouvement de la Jeunesse suisse romande.

Siege depuis 10 ans aux assemblées consultatives du Conseil de l'Europe et fonctionne comme journaliste parlementaire sur les plans culturel, économique et social. Radicale.

Buzchet-Vernayz Céline, Mme, 1903. Ancienne conseillère communale. A travaillé 32 ans dans une fabrique de cartonnages. Présidente des retraitées de la maison Klausfelder. Syndiquée à la FORC. Popiste.

Martin-Gilliéron Violette, Mme, 1914, ménagère. Conseillère communale de 1959 à 1961. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. Socialiste.

Burnat-Dutoit Berthe, Mme, 1913, infirmière. Gymnase à Bâle, école d'infirmières à Berne. Sous-directrice à la Pouponnière Nestlé à Vevey. A travaillé au privé en Angleterre. Membre du comité des dames des Samaritains. Mère de famille. Libérale.

POUR VOS JARDINS, adressez-vous à

BOCCARD Frères

PAYSAGISTES-PÉPINIÉRISTES

Arbres fruitiers, d'ornement

Rosiers — Plantes vivaces GE, Ø 33 51 15
Catalogue gratis Pt-Saconnex

Abonnez-vous à la

Librairie circulante RICHARD

6, rue de la Tour-Maitresse

Téléphone 25 00 11

Grand choix d'anciens livres et toutes les nouveautés françaises et anglaises

Arrondissement d'Yverdon

Maiburg-Renau Yvette, Mme, 1923, couturière. Ecole primaire supérieure. Socialiste.

Poletti Lina, Mme, 1910. Apprentissage de pierrière pour l'horlogerie. Active syndicale à Genève pour l'élaboration des contrats collectifs de travail. Actuellement présidente yverdonnoise et monitrice des Samaritains. Membre du comité de la Croix-Rouge. Directrice de la cure d'air d'Yverdon. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. Radicale.

Perret-Roulet Françoise, Mme, 1919, journaliste. Rédactrice au « Journal d'Yverdon ». Licence ès lettres. Une année au Département politique à Berne, puis secrétaire de rédaction à la « Feuille d'Avis de Neuchâtel », de 1943 à 1947. Collabore à divers journaux. A rédigé le bulletin de presse de l'Alliance des sociétés féminines suisses. Veuve, trois enfants. Membre de l'Association vaudoise des citoyennes. Libérale.

Extrait vitaminé

Bévita

pour assaisonner et tartiner

Levure vitaminée

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

Léon Smulović

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevaliers, alliances or. Genève, Terrassière 5 Tel. 36 54 89

ENCAUSTIQUE - BRILLANT SOLIDE LIQUIDE ABEILLE LIQUIDE NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE



Solidarité de tous devant la maladie?

(Suite de la page 1)

Premier résultat illogique et qui heurte le sentiment de la justice, l'augmentation de prime de 25% sera autorisée aussi bien pour l'assurance des frais médico-pharmaceutiques que pour celle des journées de maladie ou plus exactement pour l'indemnité journalière.

On reste d'autant plus interloqué devant cette violation générale d'égalité des citoyens et des citoyennes devant la loi si l'on songe aux causes véritables de ce surcroît de frais médico-pharmaceutiques causés par les assurés lequel est en particulier dû :

d'une part, à la charge souvent écrasante des conditions de travail de ces dernières : double journée professionnelle, ménagère et familiale, d'où surmenage selon l'avis général des médecins. Il n'est que de penser aux femmes qui travaillent en fabrique ou dans l'entreprise de leur mari : commerçantes, pay-sannes, etc.

d'autre part, à la survenance de maladies ou lésions d'ordre génital auxquelles les hommes ne sont certes pas étrangers et dont il portent leur bonne part de responsabilité.

au fait encore que généralement lorsqu'un homme est malade, la femme peut le soigner, alors qu'à l'inverse, le mari est très souvent obligé de recourir à l'hospitalisation de sa compagnie, d'où augmentation de charges pour la caisse.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce problème — des plus sérieux entre tous — de la maladie.

Une conclusion tout d'abord s'impose. La solution trop facile d'une prime différencielle entre les hommes et les femmes, dont les conditions de vie sont tellement imbriquées, est indigne d'une véritable démocratie et contre à notre devise « Un pour tous, tous pour un ».

Si l'est un domaine où les chanceux — d'ailleurs tout provisoires — doivent se solidariser avec les malchanceux, c'est bien dans celui de la maladie.

E. Kammacher.

PLUS DE PLACE !

Surabondance de texte, ce mois ! Cela nous oblige, à notre grand regret et en nous excusant auprès de nos lectrices, à renvoyer la suite du feuilleton au mois prochain.

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous